

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 6

La 6^{ème} règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant :
Faites faire la maintenance de vos véhicules régulièrement !

Dans votre entreprise, avez-vous une politique de maintenance de vos véhicules qui est bien gérée et qui est appliquée de façon stricte?

De nombreuses entreprises ne font pas faire la mise au point de leurs véhicules de façon régulière. Elles attendent plutôt de faire effectuer des réparations ou des mises au point sur leurs véhicules quand ça tombe en panne ou quand ça casse ! Malheureusement, cette façon de faire coûte vraiment trop cher en essence gaspillée inutilement.

Un véhicule qui fait l'objet d'une bonne maintenance performe mieux, améliore l'efficacité de l'essence, réduit ses émanations toxiques et, à la longue, va finir par coûter beaucoup moins cher en travaux de maintenance. **C'est un pensez-y bien !**

Source - NGWA

► L'AEFQ évalue présentement avec un courtier la possibilité de créer un plan d'assurance de dommages qui serait exclusif aux membres de l'Association. Nous y reviendrons bientôt.

Gilles Doyon, directeur exécutif

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

© Tous droits réservés